

LOCATIONS : TARIFS ET CONTRATS 2018

TARIF LOCATION NUITEE	28.04-30.06	30.06-07.07	07.07-18.08	18.08-01.09	01.09-30.09
MOBIL HOME					
SUPER VENUS 4P 2CH – 23M ²	40 €	*****	*****	*****	40 €
PANORAMIQUE 4P 2CH-24m ² *forfait pèlerins	18 € / pers*	18 € / pers*	*****	*****	18 € / pers*
SUPER MERCURE 6P 2 CH – 28M ²	50 €	*****	*****	*****	50 €
TENTE					
TENTE CARAIBES 4P 2 CH Sans sanitaire – coin cuisine * forfait pèlerins	13 € / pers*	13 € / pers*	13 € / pers*	13 € / pers*	13 € / pers*
TAXE DE SEJOUR par jour et par personne 18 ans +	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €
TARIF LOCATION SEMAINE samedi à samedi					
MOBIL HOME					
PANORAMIQUE 4P 2CH-24m ²	220 €	260 €	430 €	260 €	220 €
SUPER VENUS 4P 2CH – 23M ²	260 €	290 €	540 €	290 €	260 €
SUPER MERCURE 4/6P 2 CH – 28M ²	280 €	310 €	560 €	310 €	280 €
TENTE					
TENTE CARAIBES 4P 2 CH Sans sanitaire – coin cuisine	160 €	190 €	350 €	190 €	160 €
TAXE DE SEJOUR par jour et par personne 18 ans +	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €

Avant de remplir le contrat, veuillez nous contacter afin de connaître les disponibilités et mettre une option

Nom										
Prénom										
Adresse										
Code postal						Ville :				Pays
Téléphone							Mail	@		
Nbre adulte(s)		Nbre Enfant(s)		Age					Nbre Chien ou chat	

Route d'Aynac 46120 LACAPELLE MARIVAL

05 65 40 82 59 – 06 80 59 79 86

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance de vos conditions, déclare vous réserver pour la période
Du / /2018 16h00 au / /2018 de 11h30.

Je choisis ma location. Veuillez surligner votre choix, merci

TENTE CARAIBES 4/5P 2CH sans sanitaire
MH SUPER VENUS 4P 2CH
MH PANORAMIQUE 4P 2CH
MH SUPER MERCURE 4/6P 2CH

PRIX DE LA LOCATIONSEMAINE(S) xNUITS(S) x	
VOITURE SUPPL / JOUR X €	
LOCATION KIT DRAP 10 €	
FRAIS DE RESERVATION		5 €
ACCES WIFI ZONE		OFFERT
ARRHES VERSES	30 %	

REGLEMENT : chèque à l'ordre de : LE BOIS DE SOPHIE

La location ne sera enregistrée qu'après un versement des arrhes correspondant à 30 % du montant total de la location dont 5 € de frais de réservation. Le solde, la taxe de séjour (0,22 € / jour / pers à partir de 18 ans), les 2 chèques de caution (200 € + 80 €) seront à verser le jour d'arrivée.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

RESERVATION

L'inscription effective n'est prise en compte qu'à réception du contrat de location rempli et signé par vos soins, et accompagné de 50% du montant de votre séjour. Toute annulation ou départ prématuré ou une arrivée tardive ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

SOLDE

Le solde, la taxe de séjour, la garantie (200 €) et la caution ménage (80 €) seront à verser lors de votre arrivée. Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le propriétaire et lui faire parvenir le solde de la location à la date initialement prévue.

UTILISATION DES LIEUX

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible à partir de 16h00 et en fera bon usage conformément à la destination des lieux. A son départ, au plus tard à 10h30, il s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura à son arrivée.

DEPOT DE GARANTIE

Si l'état des lieux de sortie n'appelle pas d'observations, les chèques de garantie et de caution ménage seront déchirés.

En aucun cas, il ne sera vérifié la veille du départ, uniquement à partir de 10h30, le jour du départ. La location doit être vide de tout objet personnel. En cas de dégradation d'objets de la location, occasionnée par le locataire, le montant de la garantie sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation de justificatifs par le propriétaire. Si l'état des lieux de sortie n'est pas impeccable, la caution ménage vous sera déduite.

CALME ET TRANQUILITE DU DOMAINE

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée ; à titre exceptionnel et sous réserve de l'accord du propriétaire, il pourra être dérogé à cette règle. Dans ce cas, le sur le contrat de réservation.

ANNULATION

L'annulation d'une réservation en basse-saison (28 avril au 30 juin et du 1 septembre au 30 septembre) de votre séjour, 7 jours avant votre arrivée, entraîne la perte de vos arrhes et l'annulation d'une réservation en haute-saison (du 30 juin au 1er septembre) intervenant à partir du 1er mai de l'année courante, entraîne la perte de vos arrhes. Au-delà, la totalité de la location est due. Si par suite de circonstances indépendantes de votre volonté (décès, accident ou maladie nécessitant une hospitalisation), les sommes versées ne seront remboursées que sur présentation de justificatifs. Si après annulation simple, le propriétaire parvient à relouer la location à cette période et au même prix, les sommes versées seront remboursées. Si vous interrompez votre séjour, aucun remboursement ne sera effectué sauf si la responsabilité du propriétaire est mise en cause.

ANIMAUX

Les animaux sont gratuits. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les animaux ne sont acceptés que s'ils sont tenus en laisse et munis de leur tatouage et de leur carnet de vaccination. Ils sont interdits à la piscine et sur le court de tennis ; interdits également sur les literies des locations sous peine de dédommagements.

LITIGES

A défaut d'accord entre le propriétaire et le locataire, tout litige pourra être soumis aux tribunaux compétent

Le / /2018

(Signature suivie de la mention « lu et approuvé »)

Route d'Aynac 46120 LACAPELLE MARIVAL

05 65 40 82 59 – 06 80 59 79 86